

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

Assurances BIAT

Siège Social : Immeuble Assurances BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II

La société Assurances BIAT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 20 Mai 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Walid BEN SALAH (FINOR) & M Chiheb GHANMI « La Générale d'Audit et Conseil ».

Bilan
Arrêté au 31 Décembre 2024
(Unité : en Dinars)

ACTIFS	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amort. Provisions	Net	Net
AC 1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevet, licences, marques	3 229 821	2 853 984	375 837	254 931
AC13 Fonds de commerce	-	-	-	-
AC14 Acomptes versés	426 472	-	426 472	366 352
	3 656 292	2 853 984	802 308	621 283
AC 2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	1 758 635	1 631 547	127 088	202 143
AC22 Autres installations ,outillage et mobilier	4 244 661	3 551 837	692 824	798 086
	6 003 296	5 183 384	819 912	1 000 229
AC 3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	801 360	141 961	659 399	675 426
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	13 315 650		13 315 650	11 660 878
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC321 Part dans des entreprises liées				
AC322 Bons obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises				
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP	35 459 830	6 025 135	29 434 694	27 101 537
AC332 Obligations et autres titres a revenu fixe	568 597 765		568 597 765	474 493 204
AC334 Autres prêts	767 888		767 888	536 203
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	226 500 000		226 500 000	224 000 000
AC336 Autres dépôts	-		-	-
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	645 584		645 584	647 556
	846 088 076	6 167 097	839 920 979	739 114 804
AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provisions pour primes non acquises	8 826 354		8 826 354	5 232 385
AC520 Provisions d'assurance vie	337 909		337 909	427 847
AC530 Provision pour sinistres (vie)	1 434 231		1 434 231	1 292 692
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	18 549 012		18 549 012	16 993 326
AC540 Provision pour PB (vie)	-		-	-
AC541 Provision pour PB (Non vie)	713 232		713 232	828 947
	29 860 739	-	29 860 739	24 775 196
AC 6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises	1 911 915		1 911 915	1 579 834
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	22 652 886	10 364 936	12 287 950	12 731 494
AC613 créances indemnisées subrogées a l'entreprise d'assurances	4 996 765	1 430 135	3 566 629	2 791 915
AC62 Créances nées d'opération de réassurance	4 871 644	672 453	4 199 191	3 249 626
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	115 144		115 144	62 769
AC632 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	2 164 688		2 164 688	1 674 636
AC633 Débiteurs divers	3 873 458		3 873 458	174 648
	40 586 499	12 467 524	28 118 976	22 264 922
AC 7 Autres éléments d'actif				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	11 662 571		11 662 571	7 463 040
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisition reportés	2 636 905		2 636 905	2 503 202
AC722 Autres charges a repartir	798 478		798 478	924 079
AC73 Comptes de régularisation actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	17 491 122		17 491 122	11 459 722
AC732 Estimations de réassurances - acceptation				
AC733 Autres comptes de régularisation			-	-
AC74 Ecart de conversion				
AC75 Autres				
	32 589 076	-	32 589 076	22 350 043
TOTAL ACTIFS	958 783 978	26 671 988	932 111 990	810 126 478

Bilan
Arrêté au 31 Décembre 2024
(Unité : en Dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2024	31/12/2023
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	22 000 000	22 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	37 537 661	32 456 571
CP5 Résultats reportés	24 331 453	15 476 876
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	83 869 114	69 933 447
CP6 Résultat de l'exercice	19 869 682	18 634 577
Total capitaux propres avant affectation	103 738 796	88 568 024
<u>PASSIFS</u>		
PA1 Autres Passifs Financiers		
PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers	-	54 236 319
	-	54 236 319
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA23 Autres provisions	500 000	500 000
	500 000	500 000
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 Provision pour primes non acquises	34 698 248	29 658 090
PA320 Provision pour assurance vie	620 664 290	488 103 727
PA330 Provision pour sinistres (vie)	21 788 353	20 471 275
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	91 186 390	85 060 342
PA340 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	9 753 967	6 260 637
PA341 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)	2 790 987	2 774 989
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage		
PA360 Autres provisions technique (vie)		
PA361 Autres provisions technique (non vie)	-	6 328
	780 882 234	632 335 387
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	17 362 687	14 326 497
	17 362 687	14 326 497
PA6 Autres Dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurances directe	4 898 998	5 130 999
PA62 Dettes nées d'opérations de Réassurances	11 242 729	8 871 014
PA621 Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		
PA622 Autres		
PA63 Autres dettes		
PA631 Dépôts et cautionnements reçues		
PA632 Personnel	517 650	537 745
PA633 Etat ,organismes de sécurités sociale,collectivités publiques	6 428 829	3 250 867
PA634 Créiteurs divers	4 808 599	1 355 956
PA64 Ressources spéciales		
	27 896 806	19 146 582
PA7 Autres passifs		
PA71 Comptes de régularisation passif		
PA710 Report commissions reçues des réassureurs	1 731 467	1 013 669
PA711 Estimation de réassurance-rétrocession		
PA712 Autres comptes de régularisation passif	-	-
PA72 Ecart de conversion		
	1 731 467	1 013 669
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	932 111 990	810 126 478

**Etat de résultat technique de l'assurance
et / ou de la réassurance Non Vie
Arrêté au 31 Décembre 2024
(Unité : en Dinars)**

	Opérations Brutes 31/12/2024	Cessions et rétrocession 31/12/2024	Opérations Nettes 31/12/2024	Opérations Nettes 31/12/2023
<u>PRNV 1</u> <u>Primes acquises</u>				
PRNV11 Primes émises et acceptées	110 740 079	-33 211 378	77 528 701	69 375 044
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	-5 040 158	3 593 969	-1 446 189	-2 151 454
	105 699 921	-29 617 409	76 082 512	67 223 590
<u>PRNT3</u> <u>Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</u>	10 527 675		10 527 675	8 856 026
<u>PRNV2</u> <u>Autres produits techniques</u>	243 773		243 773	210 065
<u>CHNV1</u> <u>Charges de sinistres</u>				
CHNV11 Montants payés	-56 258 452	6 438 580	-49 819 872	-45 266 302
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	-6 126 048	1 555 686	-4 570 362	-2 053 809
	-62 384 500	7 994 266	-54 390 233	-47 320 111
<u>CHNV 2</u> <u>Variation des autres provisions techniques</u>	6 328		6 328	6 384
<u>CHNV3</u> <u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>	-15 998	-115 714	-131 712	-431 897
<u>CHNV 4</u> <u>Frais d'exploitation</u>				
CHNV41 Frais d'acquisition	-19 635 890		-19 635 890	-16 876 017
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	133 703	-717 798	-584 095	213 373
CHNV43 Frais d'administration	-11 377 199		-11 377 199	-10 244 501
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs		5 968 714	5 968 714	5 182 734
	-30 879 385	5 250 916	-25 628 469	-21 724 411
<u>CHNV5</u> <u>Autres charges techniques</u>		-395 643	-395 643	-364 347
<u>CHNV6</u> <u>Variation de la provision pour égalisation et équilibrage</u>			0	0
<u>RTNV6</u> Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	23 197 814	-16 883 584	6 314 230	6 455 299

**Etat de résultat technique de l'assurance
et / ou de la réassurance Vie
Arrêté au 31 Décembre 2024
(Unité : en Dinars)**

		Opérations Brutes 31/12/2024	Cessions et rétrocession 31/12/2024	Opérations Nettes 31/12/2024	Opérations Nettes 31/12/2023
PRV 1	<u>Primes acquises</u>				
PRV11	Primes émises et acceptées	168 830 836	-3 543 922	165 286 914	142 711 562
PRV2	<u>Produits de placements</u>				
PRV 2 1	Revenus des placements	54 924 851		54 924 851	42 245 821
PRV 2 2	Produits des autres placements				
	sous total 2 a	54 924 851	0	54 924 851	42 245 821
PRV 2 3	Repise de correction de valeur sur placements				
PRV 2 4	Profits provenant de la réalisation des placements et de change				
	sous total 2	0	0	0	0
PR V3	<u>Plus values non réalisées sur placements</u>	0	0	0	0
PR V4	<u>Autres produits techniques</u>	2 451	0	2 451	526
CHV1	<u>Charges de sinistres</u>				
CHV11	Montants payés	-44 535 240	1 196 737	-43 338 503	-39 025 164
CHV12	Variation de la provision pour sinistres	-1 317 078	141 540	-1 175 539	-2 641 695
	sous total 3	-45 852 318	1 338 277	-44 514 041	-41 666 859
CHV 2	<u>Variation des autres provisions techniques</u>				
	sous total 4	-132 560 563	-89 938	-132 650 501	-109 224 358
CHV3	<u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>	-3 493 329	1 209 708	-2 283 621	-1 754 611
CHV 4	<u>Frais d'exploitation</u>				
CHV41	Frais d'acquisition	-11 590 080		-11 590 080	-9 537 499
CHV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés			0	0
CHV43	Frais d'administration	-2 160 984		-2 160 984	-2 042 030
CHV44	Commission recues des réassureurs		226 104	226 104	261 414
	sous total 5	-13 751 064	226 104	-13 524 960	-11 318 114
CHV5	<u>Autres charges techniques</u>			0	0
CH V9	<u>Charges de placements</u>				
CHV 91	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-2 273 785	-40 018	-2 313 803	-654 101
CHV 92	Correction de valeur sur placement				
CHV 93	Pertes provenant de la réalisation des placements				
	sous total 6 -	2 273 785	-40 018	-2 313 803	-654 101
CHV 10	<u>Moins values non réalisées sur placements</u>	0	0	0	0
CHNT2	<u>Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat</u>	0	0	0	0
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	25 827 078	-899 789	24 927 289	20 339 866

Etat de résultat
Arrêté au 31 Décembre 2024
(Unité : en Dinars)

		31/12/2024	31/12/2023
RNTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	6 314 230	6 455 299
RTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	24 927 289	20 339 866
PRNT1	Produits des placements		
PRNT11	Revenus des placements	17 387 655	14 126 951
PRNT12	Produits des autres placements	-	-
	sous total 1 a	17 387 655	14 126 951
PRNT13	Reprise de corrections de valeur sur placements	-	-
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	-	-
	sous total 1	-	-
PRNT3	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance vie	-	-
CHNT1	Charges des placements (assurances et /ou réassurances non vie)		
CHNT11	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		
CHNT12	Correction des valeur sur placements		-5 250
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-501 839	-713 802
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non vie	-10 527 675	-8 856 026
PRNT2	Autres produits non techniques	305 177	172 563
CHNT3	Autres charges non techniques	-606 268	-1 360 173
	Résultat provenant des activités ordinaires	37 298 570	30 159 429
CHNT4	Impôts sur le résultat	-14 524 074	-9 380 693
CHNT42	Impôt sur les Sociétés	-14 524 074	-9 380 693
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	22 774 497	20 778 735
PRNT4	Gains extraordinaires	-	-
CHNT5	Pertes extraordinaires	-2 904 815	2 144 158
	Résultat extraordinaire		
	Résultat net de l'exercice	19 869 682	18 634 577

Etat de flux de trésorerie
Arrêté au 31 Décembre 2024
(Unité : en Dinars)

	31/12/2024	31/12/2023
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>		
- Encaissement des primes reçues des assurés	276 612 256	247 299 717
- Sommes versées pour paiement des sinistres	- 91 053 462	- 89 092 452
- Encaissement des primes reçues acceptations	1 342 683	1 684 824
- Sommes versées pour sinistres acceptations	- 1 478 310	- 829 640
- Commissions versées sur les acceptations	- 275 498	- 430 798
- Décaissements des primes pour les cessions	- 34 468 636	- 31 674 870
- Encaissement des sinistres pour les cessions	8 758 811	15 454 502
- Commissions reçues sur les Cessions	9 067 495	5 577 779
- Commissions versées aux intermédiaires	- 7 347 376	- 7 683 775
- Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	- 25 193 563	- 24 412 140
- Variation des dépôts auprès des cédantes	- 821 157	- 1 673 486
- Variation des espèces reçues des cessionnaires	-	-
- Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers	- 5 943 217 604	- 3 992 370 282
- Encaissements liés à la cession des placements financiers	5 788 673 959	3 863 638 688
- Taxes sur les assurances versées au trésor	- 20 178 901	- 18 260 643
- Produits financiers reçus	62 958 517	52 455 974
- Impôt sur les bénéfices payés	- 13 254 444	- 11 302 368
Autres mouvements	561 763	488 961
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	10 686 533	8 869 989
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</u>		
- Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles	- 154 335	- 530 185
- Décaissement provenant de l'acquisition des terrains et constructions destinés à l'exploitation	- 4 909 949	-
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	56 961
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	5 064 284	473 224
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
- Encaissement suite à l'émission des actions	-	-
- Dividendes et autres distributions	- 4 218 041	- 8 581 031
- Augmentation/Diminution des ressources spéciales	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financements	4 218 041	8 581 031
incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	- 29 048	- 17 643
<u>Variation de trésorerie</u>	1 375 160	201 908
<u>Trésorerie de début d'exercice</u>	5 075 591	5 277 499
<u>Trésorerie de fin d'exercice</u>	6 450 751	5 075 591

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtées au 31/12/2024

1-PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination :

Assurances BIAT

Siège Social :

Immeuble Assurances BIAT 1053 les berges du lac (lac II) – Tunis

Capital social :

22 000 000 de dinars divisés en 220 000 actions de valeur nominale 100 dinars chacune entièrement libérées.

Nationalité : Tunisienne

Tél. : (216) 31 300 100

Fax : (216) 71 197 810

E-Mail : general@assurancesbiat.com.tn

Site internet : www.assurancesbiat.com.tn

Forme juridique : Société anonyme faisant appel public à l'épargne

Date de constitution : 11/06/1997

Durée : 99 ans

Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

Régime fiscal : Droit commun

Registre du commerce : B160631997

Matricule fiscal : 0601492D

Législation applicable : Loi N° 92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du code des assurances

Branches exploitées : Toutes branches

Présentation des états financiers consolidés : Les états financiers consolidés sont établis par la société mère « BIAT ».

2- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2024 a connu les faits marquants suivants :

- Une évolution du chiffre d'affaires de 15 %, passant de 279,6 MD au 31 décembre 2024 à 243,6 MD au 31 décembre 2023 ;
- Un niveau de recouvrement de créances maîtrisé dans un contexte économique difficile ;
- La poursuite du projet de digitalisation du parcours Automobile ;
- La mise en place d'un Centre de Relation Clientèle ;
- La continuation du projet de mise en place de la norme IFRS 17 ;
- Le développement et la transformation du réseau avec l'ouverture d'une nouvelle Agence et la transformation du bureau Sfax Gremda en Agent d'Assurances ;
- La notification d'un avis de contrôle fiscal approfondi pour la période 2020 - 2023.

3-PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société « Assurances BIAT » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance.

4- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la société « Assurances BIAT » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4.1 - Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont constitués de logiciels informatiques et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

4.2 - Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation comprennent le matériel de transport, le matériel informatique, le matériel et mobiliers de bureau et les aménagements, agencements et installations et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs corporels sont amortis sur la base des durées d'utilisation estimées.

Les durées retenues à ce titre sont les suivantes :

Libellé	Durée d'utilisation	Méthode d'amortissement
- Mobiliers et matériels de bureaux	5 ans	linéaire
- Matériel informatique	3 ans	linéaire
- Matériel de transport	5 ans	linéaire
- Agencements aménagements et installations	6 ans 8mois	linéaire
-Terrains et constructions	50 ans	linéaire

Les immobilisations dont la valeur est inférieure à 200 DT sont amorties intégralement dès la première année de leur acquisition.

4.3 - Placements financiers

Règles de prise en compte

La norme comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance classe les placements financiers en deux catégories :

- les placements dans des entreprises liées et participations,
- les autres placements financiers.

Sont considérées comme entreprises liées, les entreprises entre lesquelles une influence notable est exercée directement ou indirectement. Les participations comprennent les parts dans le capital d'autres entreprises destinées à contribuer à l'activité de l'entreprise par la création d'un lien durable.

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Règles d'évaluation

Titres à revenus variables

Les titres à revenus variables sont évalués au moindre du coût d'acquisition historique et de la valeur d'usage. Les corrections de valeurs, correspondant à l'écart négatif entre la valeur d'usage et le coût d'acquisition, ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

La valeur d'usage est évaluée sur la base de :

- la valeur de marché,
- l'actif net,
- le résultat et perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice...

Les obligations et autres titres à revenus fixes

• Coût d'entrée des placements

Les obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupon couru à l'achat.

Les frais accessoires d'achat sont enregistrés en charges de l'exercice. Le montant du coupon couru à l'achat est enregistré en produits en tant que revenu des placements.

Lorsque le prix d'acquisition d'un titre dépasse son prix de remboursement, la différence doit être prise en charge par le biais du compte "dotations des différences sur prix de remboursement" avec pour contrepartie un compte de régularisation passif. Cette différence doit être échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre de façon linéaire ou actuarielle.

Lorsque le prix d'acquisition d'un titre est inférieur à son prix de remboursement, la différence doit être prise en produits par le biais du compte "différence sur prix de remboursement à percevoir" avec pour contrepartie un compte de régularisation actif. Cette différence doit être portée en résultat de manière échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre.

• Evaluation des placements en date d'arrêté

La différence entre le prix d'acquisition d'un titre et son prix de remboursement doit être :

- Portée en charge, au cas où le prix d'acquisition dépasse le prix de remboursement.
- Portée en produits, au cas où le prix d'acquisition est inférieur au prix de remboursement.

Pour le rattachement des charges et des produits, la différence est prise en compte dans les résultats de manière étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

4.4 - Les provisions techniques

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre de finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

Provision pour primes non acquises

Les primes émises représentent tous les montants de primes reçus ou à recevoir au titre des contrats d'assurance conclus avant la clôture de l'exercice.

La partie des primes émises qui se rapporte à un ou plusieurs exercices ultérieurs est différée par le biais de la dotation à la provision pour primes non acquises, calculée au prorata temporis séparément pour chaque contrat d'assurance.

Provision d'assurance Vie

La provision mathématique des contrats d'assurance Vie, comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets des primes futures (méthodes prospectives). Elle est calculée séparément contrat par contrat.

Pour chaque année et pour chaque produit, les bases techniques utilisées pour le calcul des provisions sont celles qui sont utilisées pour la constitution du tarif.

La provision mathématique des contrats temporaire décès est calculée séparément contrat par contrat sur la base des tables de mortalité admises en Tunisie.

En application des dispositions de l'Arrêté du Ministre de Finances du 05-01-2009, Assurances BIAT a calculé la provision mathématique de tout le portefeuille en fonction de la Table de Mortalité Tunisienne TM 99.

Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

Autres provisions techniques

Les autres provisions techniques sont composées de la provision pour risques en cours destinée à couvrir les risques à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance / traités de réassurance en cours, excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

4.5 – Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

Créances nées d'opération d'assurance directe

Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les co-assureurs, les primes acquises et non émises brutes ainsi que les créances nées de la subrogation de la compagnie dans les droits de l'assuré.

➤ Provisions pour dépréciation des créances

- Les provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurances (hors créances contentieuses) sont constatées sur la base des taux de provisionnement telles que prévues par la circulaire CGA N°1/2021 du 01 Décembre 2021 soit :
 - Taux appliqués sur créances en cours pour les Courtiers & les Agents d'Assurances (N et années antérieurs : 100%).
 - Taux appliqués sur créances en cours pour le Réseau direct (N : 0% ; N-1 : 20% ; N-2 et antérieurs : 100%).
- Les provisions pour dépréciation des créances IDA-HIDA sont constatées sur la base des taux de provisionnement suivants (N : 0% ; N-1 : 20% ; N-2 : 50% ; N-3 et antérieurs : 100%).

Créances nées d'opération de réassurance

Les créances nées d'opérations de réassurance comprennent les soldes débiteurs des comptes courants des réassureurs, des courtiers de réassurance et des cédantes.

Une provision pour dépréciation des créances est constituée sur la base des taux de provisionnement suivants (N : 0% ; N-1 : 20% ; N-2 : 50% ; N-3 et antérieurs : 100%).

Autres créances

Les autres créances comprennent les créances sur le personnel, l'Etat, les organismes de sécurité sociale et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

4.6 - Répartition des charges

Conformément aux normes comptables relatives au secteur des assurances, les charges sont présentées dans les états financiers non pas par nature de charges mais en fonction des grandes destinations. La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination doit être réalisée à l'aide de clés de répartition qui doivent être fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges.

La méthode adoptée par Assurances BIAT est basée sur des clés de répartition des charges suivant une affectation par branche d'activité et par type de charges (Administration, Acquisition et Gestion des Sinistres) au prorata des salaires.

5- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

A) NOTES SUR LE BILANI) NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

AC1- Actifs incorporels

Les actifs incorporels se composent exclusivement de logiciels informatiques dont l'amortissement s'effectue linéairement sur 3 ans. Ils totalisent au 31/12/2024 un montant net de 802 308 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2023	Acquisitions	Passage d'immobilisation en cours à Immobilisation	Valeur Brute au 31/12/2024	Amortissements			Valeur nette 2024
					01/01/24	Dotations 2024	31/12/24	
Logiciels	2 972 011	257 809		3 229 821	2 717 080	136 904	2 853 984	375 837
Logiciels En Cours	366 352	60 120		426 472	0	0		426 472
Total	3 338 363	317 929	0	3 656 292	2 717 080	136 904	2 853 984	802 308

AC2 - Actifs corporels d'exploitation

Les immobilisations corporelles totalisent au 31/12/2024 un montant net de 819 912 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2023	Acquisitions	Cession	Valeur Brute au 31/12/2024	Amortissements			Valeur nette 2024
					01/01/24	Dotations 2024	31/12/24	
Aménagements, Agencements et Installations	1 744 981	13 653		1 758 635	1 542 838	88 709	1 631 547	127 088
Matériels de transport	510 589	67 490		578 079	210 836	73 716	284 553	293 526
Matériels informatique	2 479 747	166 953		2 646 700	2 049 127	239 059	2 288 186	358 515
Mobiliers et Matériels de Bureau	1 013 618	6 263		1 019 881	945 905	33 194	979 099	40 782
Total	5 748 936	254 360	0	6 003 296	4 748 707	434 677	5 183 384	819 912

AC3 - Placements

Les placements totalisent au 31/12/2024 un montant net de 839 920 979 DT contre un montant de 739 114 804 DT au 31/12/2023 soit une augmentation de 100 806 175 DT et se détaillent comme suit :

Libellé		31/12/2024	31/12/2023
Placement immobiliers	AC31	14 117 010	12 462 238
Actions autres titres a revenu variable et part dans les FCP	AC331	35 459 830	30 609 618
Obligations et autres titres a revenu fixe	AC332	568 597 765	474 493 204
Autres prêts		767 888	536 203
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	AC335	226 500 000	224 000 000
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		645 584	647 556
Amortissements construction d'exploitation	AC31	-141 961	-125 934
Provisions pour dépréciation des Placements	AC331	-6 025 135	-3 508 082
Total		839 920 979	739 114 804

AC31– Placements immobiliers

Assurances BIAT

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Constructions	801 360	801 360	0
Terrains	11 380 199	11 380 199	0
Constructions en cours	1 935 452	280 679	1 654 772
Total1	14 117 010	12 462 238	1 654 772
Amortissements construction d'exploitation	-141 961	-125 934	-16 027
Total 2	13 975 049	12 336 304	1 638 745

AC331– Actions autres titres à revenu variable et part dans FCP

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Actions cotées	2 284 241	2 507 736	-223 495
Actions non cotées	19 793 657	17 043 750	2 749 907
Actions OPCVM	13 381 932	11 058 132	2 323 800
Total 1	35 459 830	30 609 618	4 850 211
Provisions pour dépréciation des Placements	-6 025 135	-3 508 082	-2 517 054
Total 2	29 434 694	27 101 537	2 333 158

AC332– Obligations et autres titres à revenu fixe

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Placements BTA	110 950 765	111 364 704	-413 940
Emprunts Emis par l'ETAT	84 000 000	50 187 500	33 812 500
Emprunts obligataires privés	373 647 000	312 941 000	60 706 000
Total	568 597 765	474 493 204	94 104 560

AC333– Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers

Ce poste totalise au 31/12/2024 un montant net des provisions de 226 500 000 DT contre 224 000 000 DT au 31/12/2023 soit une évolution de 2 500 000 DT et comporte principalement des certificats de dépôts.

AC5 - Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques totalise au 31/12/2024 un montant net de 29 860 739 DT contre 24 775 196 DT au 31/12/2023 soit une évolution de 5 085 543 DT. Cette rubrique est détaillée comme suit :

Libellé		31/12/2024	31/12/2023	Variation
- Provisions pour primes non acquises	AC510	8 826 354	5 232 385	3 593 969
- Provisions d'assurances vie		337 909	427 847	-89 938
- Provisions pour sinistres vie		1 434 231	1 292 692	141 540
- Provisions pour sinistres non vie	AC531	18 549 012	16 993 326	1 555 686
- Provision pour PB (Non vie)		713 232	828 947	-115 714
Total		29 860 739	24 775 196	5 085 543

AC510– Provisions pour primes non acquises

Assurances BIAT

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
-Transport	1 239 725	1 218 987	20 737
- Incendie	1 721 389	1 425 612	295 778
- Construction	5 230 514	1 914 872	3 315 641
- RC Général	245 861	236 985	8 876
- Risque Divers	71 558	66 789	4 768
- Groupe Maladie	317 308	369 140	-51 832
Total	8 826 354	5 232 385	3 593 969

AC531– Provisions pour sinistres non vie

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
-Automobile	4 876 451	4 453 990	422 461
-Transport	2 245 902	2 211 443	34 460
- Incendie	5 131 506	3 696 488	1 435 018
- Construction	1 128 135	1 245 092	-116 958
- RC Général	676 139	670 469	5 670
- Risque Divers	2 024 850	2 166 151	-141 301
- Groupe Maladie	486 078	360 356	125 722
- Acc Corporels	1 979 951	2 189 336	-209 386
Total	18 549 012	16 993 326	1 555 686

AC6 - Créances

Le poste créances totalise au 31/12/2024 un montant net des provisions de 28 118 976 DT contre 22 264 922 DT au 31/12/2023 soit une évolution de 5 854 054 DT :

AC611– Primes Acquisées et non émises

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
- Primes acquises non émises Transports	73 436	43 959	29 477
Primes acquises non émises Incendie		0	0
- Primes acquises non émises Risques Divers	22 025	0	22 025
- Primes acquises non émises RC Général	87 533	59 781	27 751
- Primes acquises non émises Groupe Maladie	1 324 162	1 113 402	210 760
- Primes acquises non émises Acc Corporels	174 374	161 209	13 165
- Primes acquises non émises Vie	230 386	201 482	28 904
Total	1 911 915	1 579 834	332 082

AC612– Créances nées d'opération d'assurances directe

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
-Contentieux primes, chèques et effets impayés	5 496 287	4 970 249	526 038
- Créances affaires directes en cours	13 933 230	12 065 982	1 867 248
- Créances courtiers d'assurances en cours	3 223 368	4 523 177	-1 299 809
- Provisions pour créances douteuses (*)	-10 364 936	-8 827 914	-1 537 022
Total	12 287 950	12 731 494	-443 544

Assurances BIAT

(*) Au 31/12/2024 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses pour un montant de 10 364 936 DT calculée conformément à la circulaire CGA N°1/2021 du 01 Décembre 2021 soit :

- Provision pour créances contentieuses estimée à 100%.
- Provision pour effets et chèques retournés impayés estimée à 100%.
- Pour les autres créances une provision a été estimée comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022 et Ant
Taux appliqués sur créances en cours pour les Courtiers & les Agents d'Assurances	100%	100%	100%
	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022 et Ant
Taux appliqués sur créances en cours pour le Réseau direct	0%	20%	100%

AC613 – Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurances

Au 31/12/2024 ce poste totalise un montant total net de 3 566 629 DT contre 2 791 915 DT au 31/12/2023 soit une augmentation de 774 714 DT.

Au 31/12/2024 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses pour un montant de 1 430 135 DT calculées comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021 et Antérieurs
Taux appliqués sur créances en cours	0%	20%	50%	100%

AC62 – Créances nées d'opération de réassurances.

Ce poste totalise au 31/12/2024 un montant net de 4 199 191 DT contre 3 249 626 DT au 31/12/2023 soit une augmentation de 949 565 DT.

Au 31/12/2024 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses d'un montant de 672 453 DT calculée comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021 et Antérieurs
Taux appliqués sur créances de réassurances	0%	20%	50%	100%

AC63 – Autres Créances

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
- Personnel	115 144	62 769	52 375
- Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	2 164 688	1 674 636	490 052
-Débiteurs divers (*)	3 873 458	174 648	3 698 810
<u>Total</u>	<u>6 153 290</u>	<u>1 912 053</u>	<u>4 241 237</u>

(*) Dont un montant de 3 661 409 DT relatif aux avances sur construction Siège.

AC7 - Autres éléments d'actif

AC71 – Caisses et avoirs en banques

Ce poste présente un solde total au 31/12/2024 de 11 662 571 DT contre 7 463 040 DT au 31/12/2023.

Assurances BIAT

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
- Comptes courants bancaires	6 448 611	5 072 420	1 376 191
- Caisse	2 140	5 351	-3 211
- Valeurs a l'encaissement	4 340 061	1 361 847	2 978 213
- Caisse du trésor public	871 759	1 023 422	-151 663
Total	11 662 571	7 463 040	4 199 531

AC721 – Frais d'acquisitions reportés

Ce sont les frais d'acquisition des contrats pour la fraction non imputable à l'exercice 2024, le solde est de 2 636 905 DT répartis par branche comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
- FAR Auto	987 794	875 901	111 892
- FAR Transports	90 138	46 852	43 286
- FAR Incendie	1 152 677	1 140 054	12 623
- FAR Risques Divers	18 755	16 995	1 760
- FAR RC Général	298 850	363 930	-65 081
- FAR Construction	67 426	41 427	25 999
- FAR Maladie	562	530	32
- FAR Acc Corporels	20 703	17 512	3 191
Total	2 636 905	2 503 202	133 703

AC722 – Autres charges à répartir

Ils présentent un montant total de 798 478 DT au 31/12/2024 contre 924 079 DT au 31/12/2023.

AC731 – Intérêts et loyers acquis et non échus

Ce sont les intérêts courus et non échus sur les placements (emprunts obligataires et bons de trésor...), ils présentent au 31/12/2024 un montant net de 17 491 122 DT contre 11 459 722 DT au 31/12/2023.

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
- Intérêts courus non échus	18 599 373	12 972 391	5 626 982
- Produits constatés d'avance (Billet de trésorerie et certificat de dépôt)	-1 108 251	-1 250 771	142 521
- Intérêts sur pension livrée	0	-261 897	261 897
Total	17 491 122	11 459 722	6 031 400

II) NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN**CP - Capitaux propres**

A la date du 31/12/2024, le capital social s'élève à 22 MDT composé de 220 000 actions d'une valeur nominale de 100 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	Capital	Réserves Légales	Prime d'émissions	Rés. Pour Réinvestisse- ments exonérés disponibles	Rés. Pour Réinvestissemen- ts exonérés indisponibles	Réserves pour Fonds Social	Résultats reportés 2024 et antérieurs	Résultats de l'exercice	Total
Solde au 31 12 2023 Avant affectation	22 000 000	2 200 000	4 800 000	0	25 000 000	456 571	15 476 876	18 634 577	88 568 024
Augmentation du capital									0
Réaffectation des réserves						-518 910			-518 910
Réserves à régime spécial devenues disponibles									0
Affectations des bénéfices non réparties									0
-Réserves Légales									0
-Réserve pour réinvestissement					5 000 000			-5 000 000	0
-Dividendes								-4 180 000	-4 180 000
-Fonds Social						600 000		-600 000	0
-Résultats reportés							8 854 577	-8 854 577	0
Résultat net 31 12 2024								19 869 682	19 869 682
Solde au 31 12 2024 Avant affectation	22 000 000	2 200 000	4 800 000	0	30 000 000	537 661	24 331 453	19 869 682	103 738 796

PA3 - Provisions techniques brutes

Les provisions techniques de l'exercice totalisent 780 882 234 DT contre 632 335 387 DT en 2023 soit une augmentation de 148 546 847 DT. Ces provisions se répartissent comme suit :

PA310 - Les provisions pour primes non acquises :

Les provisions pour primes non acquises totalisent 34 698 248 DT en 2023 contre 29 658 090 DT en 2023 soit une évolution de 5 040 158 DT détaillée par branches comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
- Auto	14 856 907	13 655 555	1 201 352
-Transports	1 443 737	1 395 481	48 256
- Incendie	9 745 608	9 095 078	650 530
- Constructions	5 870 026	2 462 968	3 407 058
- RC Général	2 027 578	2 267 948	-240 370
- Risque Divers	224 719	201 622	23 097
- Groupe Maladie	373 304	434 282	-60 978
- Acc Corporels	156 369	145 155	11 214
Total	34 698 248	29 658 090	5 040 158

PA320 - Les provisions pour assurances vie (provisions mathématiques vie) :

Les provisions mathématiques vie totalisent 620 664 290 DT au 31/12/2024, contre 488 103 727 DT au 31/12/2023 soit une évolution de 132 560 563 DT.

Assurances BIAT

PA330 - Les provisions pour sinistres vie :

Au 31/12/2024, les provisions pour sinistres vie sont évaluées à 21 788 353DT contre 20 471 275 DT en 2023 soit une évolution de 1 317 078 DT.

PA331 - Les provisions pour sinistres non vie (net des prévisions pour recours à encaisser) :

Les provisions pour sinistres non vie totalisent au 31/12/2024 un montant de 91 186 390 DT contre 85 060 342 DT en 2023 soit une évolution de 6 126 048 DT détaillée par branches comme suit :

Libellé	Montant au 31/12/2024			Montant au 31/12/2023			Variation		
	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net
- Auto	64 957 413	2 137 304	62 820 109	60 593 696	1 643 728	58 949 968	4 363 717	493 576	3 870 141
- Transports	2 949 178		2 949 178	2 796 907		2 796 907	152 271	0	152 271
- Incendie	9 216 526		9 216 526	6 800 220		6 800 220	2 416 306	0	2 416 306
- Constructions	1 754 733		1 754 733	1 702 381		1 702 381	52 353	0	52 353
- RC Général	4 775 650		4 775 650	4 358 112		4 358 112	417 538	0	417 538
- Risque Divers	2 319 451		2 319 451	2 949 533		2 949 533	-630 083	0	-630 083
- Assistances	110 165		110 165	35 598		35 598	74 568	0	74 568
- Groupe Maladie	3 103 740		3 103 740	2 658 691		2 658 691	445 049	0	445 049
- Acc Corporels	4 136 838		4 136 838	4 808 933		4 808 933	-672 095	0	-672 095
Total	93 323 694	2 137 304	91 186 390	86 704 070	1 643 728	85 060 342	6 619 624	493 576	6 126 048

PA340 - Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)

Ces provisions présentent un solde de 9 753 967 DT contre 6 260 637 DT en 2023, et comporte principalement la participation aux bénéfices concernant la branche Epargne.

PA341 - Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)

Ces provisions présentent un solde de 2 790 987 DT contre 2 774 989 DT en 2023 et concernant les branches Santé, Transport et IRDS.

PA342 - Autres Provisions Techniques (non vie)

Ce poste enregistre les provisions pour risques en cours qui représente un montant nul au 31 décembre 2024 contre 6 328 DT en 2023.

PA5 - Dettes pour dépôt espèces reçues des cessionnaires :

Le solde de ce poste au 31/12/2024 est de 17 362 687 DT contre 14 326 497 DT en 2023. Il enregistre les dettes envers les cessionnaires (réassureurs) relatives aux dépôts en garantie des provisions techniques.

PA6 - Autres dettes :

Le solde du poste « Autres dettes » s'élève au 31/12/2024 à 27 896 806DT contre 19 146 582 DT au 31/12/2023 (dont principalement dettes envers réassureurs de 11 242 729 DT).

PA7 - Autres passifs :

Le solde de ce poste au 31/12/2024 est de 1 731 467 DT contre 1 013 669 DT au 31/12/2023 (il enregistre le report des commissions reçues des réassureurs).

B) NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**1) ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE****PRV1 - Primes acquises**

Le poste « Primes acquises » de l'exercice totalise 165 286 914 DT contre 142 711 562 DT en 2023 soit une évolution de 22 575 352 DT détaillée comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Primes émises et acceptés nettes d'annulations et ristournes	168 801 932	146 232 356	22 569 575
Variation des primes acquises non émises	28 904	25 245	3 659
Sous-total	168 830 836	146 257 601	22 573 234
Primes cédées	-3 543 922	-3 546 039	2 117
Total	165 286 914	142 711 562	22 575 352

PRV2 - Produits des placements

Les produits des placements globaux de la société au 31/12/2024 totalisent 72 312 506 DT, les produits des placements non affectés directement en vie totalisent 17 387 655 DT.

Les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance Vie s'élèvent à 54 924 851 DT et proviennent en totalité des placements affectés directement aux branches Vie qui couvrent à 100% les Provisions techniques Vie.

CHV1 - Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres de l'exercice totalise 44 514 041 DT contre 41 666 859 DT en 2023, soit une augmentation de 2 847 182 DT, répartie comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2023	Variation
Sinistres payés	-44 535 240	-39 732 477	-4 802 763
Part des réassureurs dans les sinistres	1 196 737	707 313	489 424
Variation des provisions pour sinistres	-1 317 078	-2 566 164	1 249 086
Part des réassureurs dans la variation des provisions pour sinistres	141 540	-75 531	217 071
Total	-44 514 041	-41 666 859	-2 847 182

CHV2 - Variation des autres provisions techniques

Le poste variation des autres provisions techniques de l'exercice totalise une charge de 132 650 501 DT (dont une part de réassurances de -89 938 DT) contre 109 224 358 DT (dont une part de réassurances de -99 993 DT) en 2023, soit une évolution de charge de 23 426 143 DT.

CHV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'acquisition, composés essentiellement des commissions servies aux courtiers et aux agents d'assurances, totalisent un montant de 11 590 080 DT en 2024 contre 9 537 499 DT en 2023.

Le poste « Frais d'administration » affecté à l'assurance vie est de 2 160 984 DT en 2024 contre 2 042 030 DT en 2023.

Sous la même rubrique, figurent les commissions reçues des réassureurs en 2024 pour un montant de 226 104 DT contre 261 414 DT en 2023.

CHV9 - Charges des placements

Le poste charges des placements dégage un montant de 2 775 624 DT en 2024, la quote-part allouée directement à l'assurance vie est de 2 273 785 DT.

	Vie	Non Vie +Capitaux propres	Total
Charges de placements	2 273 785	501 839	2 775 624

2) ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE**PRNV1 - Primes acquises**

Le solde du poste « Primes acquises » s'élève au 31/12/2024 à 76 082 512 DT contre 67 223 590 DT en 2023, soit une évolution 8 858 922 DT détaillée comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Primes émises et acceptés nettes d'annulations et ristournes	110 310 367	97 503 916	12 806 450
Variation des primes émises non acquises	303 178	-122 931	426 109
Primes à annuler	126 535	4 764	121 771
Variation des primes non acquises "PNA"	-5 040 158	-2 397 117	-2 643 041
Sous-total 1	105 699 921	94 988 632	10 711 289
Primes cédées	-33 211 378	-28 010 706	-5 200 672
Part des réassureurs dans la variation des "PNA"	3 593 969	245 664	3 348 306
Total	76 082 512	67 223 590	8 858 922

PRNT3 - Produits des placements alloués transférés de l'état de résultat

Les produits des placements globaux de la société au 31/12/2024 totalisent 72 312 506 DT, les produits des placements non affectés directement en vie totalisent 17 387 655 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique non vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

Provisions techniques non vie	x Reliquat des produits des placements non affectés directement
Capitaux propres + Provisions techniques non vie	(après affectation produit Vie)

Soit :

Provisions techniques non vie	128 675 624
Capitaux propres + provisions techniques non vie	212 522 460
Reliquat des produits des placements non affectés	17 387 655

Ainsi, les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance non vie s'élèvent à 10 527 675 DT.

CHNV1 - Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres de l'exercice totalise 54 390 233 DT pour l'exercice 2024 contre 47 320 111 DT au titre de l'exercice 2023, soit une évolution de 7 070 122 DT, répartie comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Sinistres payés	-56 258 452	-57 580 222	1 321 770
Part des réassureurs dans les sinistres	6 438 580	12 313 920	-5 875 340
Variation des provisions pour sinistres	-6 126 048	-1 547 636	-4 578 412
Part des réassureurs dans la variation des Prov pour sinistres	1 555 686	-506 173	2 061 859
Total	-54 390 233	-47 320 111	-7 070 122

CHNV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'acquisition, composés essentiellement des commissions servies aux courtiers et aux agents d'assurances, totalisent un montant de 19 635 890 DT en 2024 contre 16 876 017 DT en 2023.

La variation du montant des frais d'acquisition reportés est négative de 584 095 DT en 2024 (ce solde est net du report des commissions reçues des réassureurs soit un montant négatif de 717 798 DT) contre une variation positive de 213 373 DT en 2023.

Le poste « Frais d'administration » affecté à l'assurance non vie est de 11 377 199 DT en 2024 contre 10 244 501 DT en 2023.

Sous la même rubrique, figurent les commissions reçues des réassureurs en 2024 pour un montant de 5 968 714 DT contre 5 182 734 DT en 2023.

CHNV5 - Autres charges techniques

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 395 643 DT contre 364 347 DT au 31/12/2023.

3) ETAT DE RESULTAT

L'état de résultat comparatif se présente comme suit :

	Poste	2024	2023
RNTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	6 314 230	6 455 299
RTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	24 927 289	20 339 866
PRNT1	Produits des placements	17 387 655	14 126 951
CHNT1	Charges de placements (assurances et /ou réassurances non vie)		
CHNT11	charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		
CHNT12	Correction des valeurs sur placements		- 5 250
CHNT13	pertes provenant de la réalisation des placements	- 501 839	- 713 802
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non-vie	- 10 527 675	- 8 856 026
PRNT2	Autres produits non techniques	305 177	172 563
CHNT3	Autres charges non techniques	- 606 268	- 1 360 173
Résultat provenant des activités ordinaires avant impôts		37 298 570	30 159 429
CHNT4	Impôts sur le résultat	- 14 524 074	- 9 380 693
CHNT41	Impôt sur les Sociétés	- 14 524 074	- 9 380 693
CHNT5	Contribution de solidarité sociale	- 1 452 407	- 1 072 079
	Contribution Au Budget de L'état 2024 et 2025	- 1 452 407	- 1 072 079
Résultat net de l'exercice		19 869 682	18 634 577

Le poste **CHNT3 Autres charges non techniques** présente un solde de 606 268 dinars au 31/12/2024 ((il s'agit de la charge des créances devenues irrécupérables et radiées avec l'approbation du conseil d'administration pour 423 151 dinars et autres charges non techniques pour 183 116 dinars) contre 1 360 173 dinars au 31/12/2023 (il s'agit de la charge des créances devenues irrécupérables et radiées avec l'approbation du conseil d'administration)).

Tableau de détermination du Résultat Fiscal		2024
Résultat Brut de l'exercice		37 298 570
Réintégrations		8 035 102
Déductions	-	1 023 488
Résultat Fiscal Avant Réinvestissement Exonéré		44 310 184
Réinvestissement Exonéré	-	8 000 000
Résultat Fiscal Après Réinvestissement Exonéré		36 310 184
Contribution de solidarité sociale 4%	-	1 452 407
Taxe Conjoncturelle au profit du Budget de L'état 2024 et 2025 4%	-	1 452 407
Impôt sur les sociétés	-	14 524 074
<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>19 869 682</u>

C) NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

La trésorerie de fin de l'exercice atteint un montant de 6 450 751 dinars contre 5 075 591 dinars au 31/12/2023, soit une variation positive de 1 375 160 dinars :

- Une variation des flux de trésorerie liés à l'exploitation de +10 686 533 dinars en 2024 contre +8 869 989 dinars en 2023.
- Une variation des flux de trésorerie provenant des activités d'investissements de -5 064 284 dinars en 2024 contre une variation -473 224 en 2023.
- Une variation des flux de trésorerie liés aux activités de financement de -4 218 041 dinars en 2024 contre -8 581 031 dinars en 2023.
- Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités de -29 048 dinars en 2024 contre de -17 643 dinars en 2023.

D) TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	2024	2023
Engagements reçus	Néant	Néant
Engagements donnés	Néant	Néant
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des Rétrocessionnaires	Néant	Néant
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	Néant	Néant
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	Néant	Néant
Autres valeurs détenues par des tiers	Néant	Néant

E) AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**ANNEXE N° 8 : MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES ELEMENTS D'ACTIF AU 31/12/2024**

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:
	À l'ouverture:	Acquisitions:	Cessions/Transferts	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		
					Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	
1. Actifs incorporels													
1.1 Frais de recherche et développement				-							-	-	-
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	2 972 011	257 809		3 229 821	2 717 080		136 904				2 853 984	-	375 837
1.3 Fonds de commerce	-			-							-	-	-
1.4 Acomptes versés	366 352	60 120		426 472	-		-				-	-	426 472
	3 338 363	317 929	-	3 656 292	2 717 080	-	136 904	-	-	-	2 853 984	-	802 308
2. Actifs corporels d'exploitation													
2.1 Installations techniques et machines	1 744 981	13 653		1 758 635	1 542 838		88 709				1 631 547	-	127 088
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	4 003 955	240 706		4 244 661	3 205 869		345 969				3 551 837	-	692 824
2.3 Acomptes versés	-	-	-	-	-		-				-	-	-
	5 748 936	254 360	-	6 003 296	4 748 707	-	434 677	-	-	-	5 183 384	-	819 912
3. Placements													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	12 462 238	1 654 772	-	14 117 010	125 934	-	16 027	-			141 961	-	13 975 049
3.2 Placements dans les entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2.1 Parts	-	-	-	-							-	-	-
3.2.2 Bons et obligations	-	-	-	-							-	-	-
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.1 Parts				-							-	-	-
3.3.2 Bons et obligations				-							-	-	-
3.4 Autres placements financiers	729 639 026	5 897 134 811	5 795 448 355	831 325 482	-	3 508 082	-	2 700 912	-	183 859	-	6 025 135	825 300 347
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	30 609 618	9 368 710	4 518 499	35 459 830	-	3 508 082	-	2 700 912	-	183 859	-	6 025 135	29 434 694
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	474 493 204	138 317 299	44 212 739	568 597 765							-	-	568 597 765
3.4.3 Prêts hypothécaire	-	-		-							-	-	-
3.4.4 Autres prêts	536 203	948 802	717 117	767 888							-	-	767 888
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	224 000 000	5 748 500 000	5 746 000 000	226 500 000							-	-	226 500 000
3.4.6 Autres	-			-							-	-	-
3.5 Créances pour espèces déposées	647 556	615 957	617 929	645 584							-	-	645 584
3.6 Placements des contrats en UC	-			-							-	-	-
	742 748 820	5 899 405 540	5 796 066 284	846 088 076	125 934	3 508 082	16 027	2 700 912	-	183 859	141 961	6 025 135	839 920 979
TOTAL:	751 836 119	5 899 977 829	5 796 066 284	855 747 664	7 591 721	3 508 082	587 608	2 700 912	-	183 859	8 179 329	6 025 135	841 543 200

ANNEXE N° 9 : ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou Moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	14 117 010	13 975 049	13 975 049	-141 961
Actions et autres titres à revenu variable	35 459 830	29 434 694	29 434 694	-6 025 135
Obligations et autres titres à revenu fixe	568 597 765	568 597 765	568 597 765	
Autres placements financiers				
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	767 888	767 888	767 888	
Dépôt auprès des établissements bancaires et financiers	226 500 000	226 500 000	226 500 000	
Dépôt auprès des entreprises cédantes	645 584	645 584	645 584	
Autres dépôts				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus				
<u>Total</u>	<u>846 088 076</u>	<u>839 920 979</u>	<u>839 920 979</u>	<u>-6 167 097</u>
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	833 553 996	833 553 996	833 553 996	
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	15 255 268	15 255 268	15 255 268	

ANNEXE N° 10 : ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER

Exercice de survenance			
Année d'inventaire :	2 020	2 021	2 022
Inventaire 2022			
Règlements cumulés	27 621 216	33 967 899	23 583 788
Provisions pour sinistres	8 319 812	12 636 792	28 389 647
Total charges des sinistres	35 941 028	46 604 691	51 973 436
Primes acquises	64 843 092	73 434 503	87 291 246
% sinistres / primes acquises	55%	63%	60%

Exercice de survenance				
Année d'inventaire :	2 020	2 021	2 022	2 023
Inventaire 2023				
Règlements cumulés	28 688 169	36 342 697	35 989 220	34 017 207
Provisions pour sinistres	4 695 697	9 418 875	14 446 416	30 349 862
Total charges des sinistres	33 383 866	45 761 572	50 435 636	64 367 069
Primes acquises	64 843 092	73 434 503	87 291 246	94 988 632
% sinistres / primes acquises	51%	62%	58%	68%

Exercice de survenance					
Année d'inventaire :	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Inventaire 2024					
Règlements cumulés	29 263 504	37 202 793	38 799 364	46 459 292	31 711 698
Provisions pour sinistres	3 783 730	7 302 623	10 407 595	16 027 524	31 254 146
Total charges des sinistres	33 047 234	44 505 416	49 206 960	62 486 816	62 965 845
Primes acquises	64 843 092	73 434 503	87 291 246	94 988 632	105 699 921
% sinistres / primes acquises	51%	61%	56%	66%	60%

ANNEXE N°11 : VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

	Les placements dans les entreprises liées	Autres placements	Total	Raccordement
Revenu des placements immobiliers				
Revenu des participations	2 239 158	833 961	3 073 120	PRNT3+PRV21+PRNT11+CHNT2 1°colonne
Revenu des autres placements	43 572 519	25 666 868	69 239 386	PRNT3+PRV21+PRNT11+CHNT2 1°colonne
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)				
Total des produits des placements	45 811 677	26 500 829	72 312 506	
Intérêts				
Frais externes (pertes sur réalisation)	2 325 232	447 706	2 772 938	CHV91+CHNT13
Autres frais (ajustement sur valeur)		2 686	2 686	CHV91+CHNT13+CHNT12
Total charges des placements	2 325 232	450 392	2 775 624	

ANNEXE N° 12 : RESULTAT TECHNIQUE VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE

	PREVOYANCE	EPARGNE	TOTAL
Primes	30 686 158	138 144 677	168 830 836
Charges de prestations	-8 183 007	-37 669 311	-45 852 318
Charges de provisions d'assurance vie	-10 132 838	-125 921 054	-136 053 892
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)			0
Solde de souscription	12 370 313	-25 445 688	-13 075 375
Frais d'acquisition	-5 419 162	-6 170 918	-11 590 080
Autres charges de gestion nettes	-497 059	-1 663 925	-2 160 984
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-5 916 221	-7 834 843	-13 751 064
Produits de placements	11 684 780	43 242 522	54 927 302
Charges de placements	-2 193 679	-80 106	-2 273 785
Participation aux résultats et intérêts techniques			
Solde financier	9 491 101	43 162 416	52 653 517
Primes cédées et/ou rétrocédées	-3 543 922		-3 543 922
Part des réassureurs dans les charges de prestations	1 338 277		1 338 277
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-89 938		-89 938
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	1 209 708		1 209 708
Commissions reçues des réassureurs	226 104		226 104
Intérêt	-40 018		-40 018
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-899 789		-899 789
Résultat technique	15 045 404	9 881 885	24 927 289
Informations complémentaires			
Montant des rachats		31 856 386	31 856 386
Intérêts techniques bruts de l'exercice			
Provisions techniques brutes à la clôture	147 549 761	504 656 849	652 206 609
Provisions techniques brutes à l'ouverture	136 425 017	378 410 622	514 835 639
A déduire			
Provisions devenues exigibles			

ANNEXE N° 13 : RESULTAT TECHNIQUE NON VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE

	AUTO	TRANSPORT	INCENDIE	CONSTRUCTION	RC GLE	R DIVERS	ASSISTANCES	MALADIE	ACC CORP	Total
Primes acquise	38 202 668	9 817 508	16 924 892	1 242 529	3 584 270	1 891 179	4 143 138	27 358 792	2 534 945	105 699 921
Primes émises	39 404 020	9 865 764	17 575 423	4 649 587	3 343 900	1 914 276	4 143 138	27 297 814	2 546 159	110 740 079
Variation des primes non acquises	-1 201 352	-48 256	-650 530	-3 407 058	240 370	-23 097	0	60 978	-11 214	-5 040 158
Charges de prestation	-28 238 314	-1 973 627	-6 850 359	-142 111	-1 008 467	-290 171	-77 179	-22 873 035	-940 906	-62 394 170
Prestations et frais payés	-24 368 173	-1 678 799	-4 469 203	-89 758	-590 929	-894 409	-2 612	-22 551 567	-1 613 001	-56 258 452
Charges de provisions pour prestations diverses	-3 870 141	-294 827	-2 381 156	-52 353	-417 538	604 238	-74 568	-321 468	672 095	-6 135 718
Solde de souscription	9 964 353	7 843 882	10 074 534	1 100 418	2 575 803	1 601 008	4 065 959	4 485 757	1 594 039	43 305 751
Frais d'acquisition	-6 909 616	-1 871 541	-4 188 417	-644 375	-964 143	-335 723	-1 253 916	-2 900 751	-433 705	-19 502 186
Autres charges de gestion nettes	-5 326 844	-548 607	-2 014 437	-203 610	-281 631	-166 616	-139 908	-2 427 308	-268 238	-11 377 199
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-12 236 460	-2 420 148	-6 202 853	-847 985	-1 245 774	-502 339	-1 393 824	-5 328 059	-701 943	-30 879 385
Produits nets de placements	6 503 941	437 448	1 653 592	623 824	572 357	241 402	9 013	376 026	353 844	10 771 448
Solde financier	6 503 941	437 448	1 653 592	623 824	572 357	241 402	9 013	376 026	353 844	10 771 448
Part des réassureurs dans les primes acquises	-1 366 045	-7 613 964	-13 152 969	-1 067 338	-1 235 592	-1 004 774	-2 656 578	-1 440 481	-79 669	-29 617 409
Part des réassureurs dans les prestations payées	222 172	1 434 765	3 213 513	65 348	5 478	499 012	0	621 799	376 494	6 438 580
Part des réassureurs dans les charges de provisions	422 461	34 460	1 435 018	-116 958	5 670	-141 301	0	125 722	-209 386	1 555 686
Part des réassureurs dans les PB	0	12 504	-88 005	0	0	-40 213	0	0	0	-115 714
Commissions reçues des réassureurs	0	775 659	3 165 375	171 918	220 411	248 646	668 249	0	658	5 250 916
Intérêts servies	-120 010	-30 342	-109 166	-47 002	-10 132	-21 802	0	0	-57 189	-395 643
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-841 421	-5 386 919	-5 536 234	-994 031	-1 014 166	-460 432	-1 988 329	-692 960	30 909	-16 883 584
Résultat technique	3 390 413	474 262	-10 962	-117 774	888 221	879 639	692 819	-1 159 236	1 276 849	6 314 230

	AUTO	TRANSPORT	INCENDIE	CONSTRUCTION	RC GLE	R DIVERS	ASSISTANCES	MALADIE	ACC CORP	Total
Informations complémentaires										
Provisions pour primes non acquises clôture	14 856 907	1 443 737	9 745 608	5 870 026	2 027 578	224 719	0	373 304	156 369	34 698 248
Provisions pour primes non acquises ouverture	13 655 555	1 395 481	9 095 078	2 462 968	2 267 948	201 622	0	434 282	145 155	29 658 090
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	62 820 109	2 949 178	9 216 526	1 754 733	4 775 650	2 319 451	110 165	3 103 740	4 136 838	91 186 390
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	58 949 968	2 796 907	6 800 220	1 702 381	4 358 112	2 949 533	35 598	2 658 691	4 808 933	85 060 342
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à la clôture	0	806 844	487 086	0	0	357 519	0	1 118 979	20 559	2 790 987
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à l'ouverture	0	664 288	522 236	0	0	331 674	0	1 236 232	20 559	2 774 989
Autres provisions techniques clôture								0		0
Autres provisions techniques ouverture								6 328		6 328
A déduire :										
Provisions devenus exigibles										

**ANNEXE N° 14 : TABLEAU RECAPITULATIF DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA
PARTICIPATION DES ASSURES AUX RESULTATS TECHNIQUES ET FINANCIERS**

Année d'inventaire	2020	2021	2022	2023	2024
Participation aux résultats (1) (état de résultat technique)					
* Participation attribuée a des contrats (y compris intérêts techniques)	1 922 921	2 560 889	3 255 749	3 737 192	4 873 864
* Variation de la provision pour participation aux bénéfices	1 583 789	1 853 814	2 706 387	5 528 707	7 922 951
Participations aux résultats des contrats d'assurances Vie					
* Provisions mathématiques moyennes	228 584 689	270 657 360	339 699 313	433 541 545	554 384 009
* Montant minimum de participation					
* Montant effectif de la participation					
dont attribuée (y compris intérêts techniques)					
dont variation de la provision pour PB					

La première partie du tableau correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variation de la provision pour participation aux bénéfices. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable. La seconde partie du tableau reprend les éléments suivants:

- a) Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice;
- b) Le montant minimum de la PB qui est déterminé sur la base des obligations contractuelles en la matière.
- c) Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau.

ANNEXE N° 15 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE VIE

	TOTAL	Raccordement
Primes	168 830 836	PRV1 1°colonne
Charges de prestations	-45 852 318	CHV1 1°colonne
Charges de provisions d'assurance vie	-136 053 892	CHV2 1°colonne+ CHV3 1°colonne
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	0	
Solde de souscription	-13 075 375	
Frais d'acquisition	-11 590 080	CHV41+CHV42 1°colonne
Autres charges de gestion nettes	-2 160 984	CHV43 1°colonne
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-13 751 064	
Produits de placements	54 927 302	PRV2 1°colonne+PRV4 1°colonne
Charges de placements	-2 273 785	CHV9 1°colonne
Participation aux résultats et intérêts techniques		
Solde financier	52 653 517	
Primes cédées et/ou rétrocédées	-3 543 922	PRV1 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de prestations	1 338 277	CHV11 2°colonne+CHV12 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-89 938	CHV 2 2°colonne
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	1 209 708	CHV3 2°colonne
Commissions reçues des réassureurs	226 104	CHV44 2°colonne
Intérêt	-40 018	CHV91 2°colonne
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-899 789	
Résultat technique	24 927 289	
Informations complémentaires		
Montant des rachats	31 856 386	
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture	652 206 609	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	514 835 639	
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

ANNEXE N° 16 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE NON VIE

	Total	Raccordement
Primes acquise	105 699 921	
Primes émises	110 740 079	PRNV11 1°colonne
Variation des primes non acquises	-5 040 158	PRNV12 1°colonne
Charges de prestation	-62 394 170	
Prestations et frais payés	-56 258 452	CHNV11 1°colonne
Charges de provisions pour prestations diverses	-6 135 718	(CHNV12+CHNV2+CHNV3) 1°colonne
Solde de souscription	43 305 751	
Frais d'acquisition	-19 502 186	(CHNV41+CHNV42) 1°colonne
Autres charges de gestion nettes	-11 377 199	CHNV43 1°colonne
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-30 879 385	
Produits nets de placements	10 771 448	PRNT3 1°colonne
Solde financier	10 771 448	
Part des réassureurs dans les primes acquises	-29 617 409	(PRNV11+PRNV12) 2°colonne
Part des réassureurs dans les prestations payées	6 438 580	CHNV11 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de provisions	1 555 686	CHNV12 2°colonne
Part des réassureurs dans les PB	-115 714	CHNV3 2°colonne
Commissions reçues des réassureurs	5 250 916	(CHNV42+CHNV44) 2°colonne
Intérêts servies	-395 643	CHNV5 2°colonne
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-16 883 584	
Résultat technique	6 314 230	
Total		
Informations complémentaires		
Provisions pour primes non acquises clôture	34 698 248	
Provisions pour primes non acquises ouverture	29 658 090	
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	91 186 390	
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	85 060 342	
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à la clôture	2 790 987	
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à l'ouverture	2 774 989	
Autres provisions techniques clôture	0	
Autres provisions techniques ouverture	6 328	
A déduire :		
Provisions devenus exigibles		

I – RAPPORT GENERAL

SOCIETE ASSURANCES BIAT
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ÉTATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Messieurs les actionnaires
de la Société Assurances BIAT
Les jardins du Lac - Lac II-1053 – Tunis

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « Assurances BIAT », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 103 738 796 DT y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 19 869 682 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « Assurances BIAT », au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 10 Avril 2025.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil

d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception de de la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 22 avril 2025

Les commissaires aux comptes

FINOR
Walid BEN SALAH

La Générale d'Audit et Conseil
Membre de MGI Worldwide
Chiheb GHANIMI

II - RAPPORT SPECIAL

SOCIETE ASSURANCES BIAT
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Messieurs les actionnaires
de la Société Assurances BIAT
Les jardins du Lac - Lac II-1053 - Tunis

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I – Conventions réglementées :

I -1. Conventions et opérations nouvellement réalisées :

1. La BIAT et Assurances BIAT ont signé un protocole d'accord en date du 17 janvier 2024 afin de définir les termes et les conditions de la couverture des montants des échéances des crédits accordées par la banque et ayant fait l'objet de report conformément aux mesures de soutien prises dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid 19.

Le capital assuré par les contrats adhésions initiaux est étendu pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 au montant restant dû des échéances reportées à la date du décès ou de la consolidation de l'IAD survenant pendant cette période. Cette couverture sera soumise aux mêmes conditions de garantie et d'exclusions que celles du contrat d'assurances initial.

La couverture complémentaire est accordée sur la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 moyennant le paiement par la BIAT d'une prime d'assurance globale de 107 803 DT dès la signature du protocole et qui ne donne pas lieu au règlement d'une commission d'intermédiation.

Le montant de la prime d'assurance détaillé par contrat/adhésion, a été établi avec une réduction de 60% sur le tarif standard Temporaire Décès en Couverture de Prêt et sans frais d'acquisition, appliqué aux capitaux couverts sur l'année 2024.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 15 Avril 2024.

2. En date du 21 Mars 2024, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 5 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur les montants investis entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fond, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 23 209 DT en 2024.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 15 Avril 2024.

3. Assurances BIAT a supporté, en 2024, un montant de 1 058 982 DT TTC relatif aux charges de mise à disposition de personnel de la BIAT.

Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration du 10 Avril 2025.

I -2. Conventions réglementées et opérations datant des exercices antérieurs qui continuent à produire leurs effets durant l'exercice 2024 :

1. En date du 17 Mars 2023, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 4 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur les montants investis entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fond, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de DT 33 468 en 2024.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 06 Avril 2023.

2. En 2022, une convention de prestations de services a été conclue entre Assurances BIAT et la société « Value Digital Services » en vertu de laquelle cette dernière effectue une mission de développement d'une plateforme digitale « from scratch » sur plusieurs lots, conçue et développée exclusivement pour la société.

En contrepartie de ses prestations de services, la société « Value Digital Services » perçoit une rémunération d'un montant forfaitaire de 450 000 DT en hors taxes

Cette convention a pris effet à la date de sa signature et prend fin à la mise en production des fonctionnalités prévues.

Le périmètre des Prestations portait sur le développement des fonctionnalités suivantes :

- Authentification : 1^{er} accès, connexion, mot de passe oublié et déconnexion ;
- Profil client ;
- Consultation des polices auto individuelles ;
- Suivi des remboursement et sinistre auto (intégration avec DigiClaim) ;
- Devis/simulation auto individuelles ;
- Règlement des échéances auto individuelles;
- Gestion des réclamations ;

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 20 Octobre 2022.

En 2024, un avenant à ladite convention a été signé entre les deux parties portant sur l'extension du périmètre des prestations et la révision des conditions financières.

En vertu dudit avenant, Les modules suivants ont été ajoutés :

- Devis/ Simulation Assistance voyage ;
- Souscription et paiement Assistance voyage ;
- Consultation Assistance voyage ;
- Devis/ Simulation Assurance Multi Risques Habitation ;
- Souscription et paiement Assurance Multi Risques Habitation ;
- Consultation Assurance Multi Risques Habitation.

Par ailleurs, Le montant de la rémunération forfaitaire a passé de 450 000 DT à 650 000 DT hors taxes.

Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 15 Avril 2024.

En 2024, Assurances BIAT n'a constaté aucune charge relative à ces prestations.

3. En date du 09 Mars 2021, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 4 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1^{ère} à la 7^{ème} année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur les montants investis entre la 7^{ème} à la 10^{ème} année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la libération du fond, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 71 697 DT en 2024.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 08 Avril 2021.

4. En date du 19 Mars 2020, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 5 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1^{ère} à la 7^{ème} année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur les montants investis entre la 7^{ème} à la 10^{ème} année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la libération du fond, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 89 696 DT en 2024.

5. En date du 19 Mars 2019, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 4 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1^{ère} à la 7^{ème} année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur les montants investis entre la 7^{ème} à la 10^{ème} année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fond, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 61 359 DT en 2024.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 04 Avril 2019.

6. En date du 26 Février 2018, la BIAT a conclu deux contrats de location de locaux avec Assurances BIAT en vertu desquels la BIAT donne en bail pour usage de bureaux administratifs :
- Une agence située à l'avenue Habib Bourguiba la Mannouba d'une superficie de 87.5 m² pour un loyer annuel hors taxes de 10 320 DT.
 - Une agence située à Place Sidi Mtir Mahdia d'une superficie de 183 m² pour un loyer annuel hors taxes de 7 657 DT.

Les locations sont consenties et acceptées pour une période de deux années consécutives commençant le 1er Janvier 2017 et arrivant à échéance le 31 Décembre 2018, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les loyers subiront une majoration de 5% qui sera appliquée à partir de la deuxième année de location.

La charge de location de ces agences, constatée en 2024, est de 30 102 DT.

7. En date du 12 Mars 2018, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 1 500 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fond, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 24 990 DT en 2024.

8. En date du 21 Mars 2017, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 2 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participations entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 33 320 DT en 2024.

9. Les frais d'occupation par « Assurances BIAT » de l'agence de Bizerte ont été pris en charge par la « Protectrice » depuis l'exercice 2017 et devraient par la suite faire l'objet de facturation par cette dernière.

Dans ce cadre, la « Protectrice » a conclu en date du 27 Mars 2018, un contrat de location de locaux avec « Assurances BIAT » en vertu duquel la « Protectrice » donne en bail pour usage de bureaux administratifs une agence située à Bizerte d'une superficie de 55.4 m² pour un loyer annuel hors taxes de 8 925 DT.

Le contrat de location est conclu pour une période d'une année commençant le 1er Janvier 2017 et arrivant à échéance le 31 Décembre 2017, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le loyer subira une majoration de 5% qui sera appliquée à partir de la deuxième année de location.

Ainsi, la charge de location de cette agence constatée en 2024, est de 14 944 DT.

10. En date du 20 Avril 2016, la société Assurances BIAT a conclu une convention d'ouverture d'un compte de gestion sous mandat avec BIAT CAPITAL, par laquelle BIAT CAPITAL accepte de gérer en son nom et pour le compte d'assurances BIAT des actifs monétaires, valeurs mobilières et autres titres déposés sur son compte ouvert sur les livres de BIAT CAPITAL.

A titre de rémunération BIAT CAPITAL perçoit :

- Une commission appelée frais de courtage calculé sur la base de 0.2% du montant brut de la transaction.
- Une commission de performance « SUCCESS FEES » calculée sur la base de 10% de la plus-value latente et/ou réalisée si le rendement annuel est supérieur à TMM+1%.
- Une commission dite droit de garde égale à 0.1% de la valeur boursière pour les actions et la valeur facial pour les titres d'emprunt (avec un minimum de 5 DT et un maximum de 25 DT) prélevé trimestriellement.

Le mandat de gestion est donné pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction, il peut être résilié à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de quinze jours (15 jours).

Au 20 Avril 2016, Assurances BIAT a placé dans le compte de gestion sous mandat de BIAT CAPITAL la somme de 500 000 DT.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 1547 DT en 2024.

11. En date du 23 Mars 2016, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 2 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10ème année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres détenus dans une participations entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 19 040 DT en 2024.

- 12.** En date du 10 Décembre 2015, la société Assurances BIAT a conclu une convention d'ouverture d'un compte de gestion sous mandat avec BIAT CAPITAL, par laquelle BIAT CAPITAL accepte de gérer en son nom et pour le compte d'assurances BIAT des actifs monétaires, valeurs mobilières et autres titres déposés sur son compte ouvert sur les livres de BIAT CAPITAL.

A titre de rémunération BIAT CAPITAL perçoit :

- Une commission appelée frais de courtage calculé sur la base de 0.2% du montant brut de la transaction.
- Une commission dite de SUCCESS FEES calculé sur la base de 10% de la plus-value latente et/ou réalisée si le rendement annuel est supérieur à TMM+1%.
- Une commission dite droit de garde égale à 0.1% de la valeur boursière pour les actions et la valeur facial pour les titres d'emprunt (avec un minimum de 5 DT et un maximum de 25 DT) prélevé trimestriellement.

Le mandat de gestion est donné pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction, il peut être résilié à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de quinze jours (15 jours).

Au 31 Décembre 2015, Assurances BIAT a placé dans le compte de gestion sous mandat de BIAT CAPITAL la somme de 250 000 DT.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 747 DT en 2024.

- 13.** En date du 23 Mars 2015, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 1 500 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10ème année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres détenus dans une participations entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 14 280 DT en 2024.

- 14.** En date du 07 Avril 2014, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 1 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10ème année qui suit celle de la libération du fonds.
- 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres détenus dans une participations entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 8 211 DT en 2024.

- 15.** Votre société a conclu avec la BIAT un contrat de sous-location en vertu duquel cette dernière occupe le local dénommé « Commercial 2 » ayant une superficie de 145 m² et situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis aux berges du lac II- Tunis et ce, moyennant un loyer annuel de :

- 125 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Janvier 2010 au 30 Avril 2010, soit la somme de 6 042 DT hors TVA ;
- 137,5 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Mai 2010 au 30 Avril 2011, soit la somme de 19 937 DT hors TVA ;

- 147,5 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Mai 2011 au 30 Avril 2012 soit la somme de 21 387 DT hors TVA ;

Une majoration annuelle de 5% non cumulative du loyer sera appliquée à partir du 1^{er} Mai 2012.

Cette sous location est consentie pour une durée ferme commençant le 1^{er} Janvier 2010 et finissant le 30 Avril 2014 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

En 2014 et par un avenant n°1 au contrat initial, la location est prorogée pour une nouvelle période commençant le 1^{er} Mai 2014 et finissant le 30 Avril 2019 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Une majoration annuelle cumulative du loyer est appliquée à partir du 1^{er} Mai 2014 au taux annuel de 5 % et ce, sur la base du loyer de l'année précédente.

Les produits de sous location au titre de l'exercice 2024, se sont élevés à 39 603 DT hors TVA.

II - Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

II-1 : Rémunérations du Directeur Général

La rémunération du Directeur Général, telle que fixée par la décision du Conseil d'Administration du 15 Juin 2023, est composée d'un salaire annuel servi sur 12 mois, d'une prime d'intéressement variable fixée, chaque année, par le Conseil d'Administration, d'avantages en nature sous forme de mise à disposition d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de carburant, d'une prise en charge des frais téléphoniques et de tickets restaurant.

En 2024, Assurances BIAT a constaté une charge brute de 532 233 DT (hors charges patronales) outre des avantages divers totalisant un montant de 8 100 DT.

II-2 : Rémunérations du Président du Conseil d'Administration :

En date du 10 juin 2014, la société Assurances BIAT a conclu avec la société « AM Consulting en Stratégie et Finance » représentée par le Président du conseil d'Administration d'assurances BIAT une convention d'assistance, de conseil et de supervision de la mise en œuvre des actions découlant des nouvelles ambitions du business plan de développement de la société.

Cette convention est conclue pour une durée d'une année qui s'étale du 15 juin 2023 au 14 juin 2024, renouvelable par tacite reconduction, par période de douze (12) mois.

En contreparties des prestations, la société « AM consulting en Stratégie Banque et Finance », perçoit une rémunération annuelle fixée à un montant de 111 830 DT en TTC.

La charge brute supportée par la société en 2024 est de 172 407 DT.

II-3 : Rémunérations des membres du conseil d'administration et du comité permanent d'audit

Le Président et les membres du Conseil d'Administration d'Assurances BIAT sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Mai 2024 a alloué aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2023 des jetons de présence d'un montant brut de 52 500 DT.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Mai 2024 a décidé d'allouer aux membres du Comité Permanent d'Audit, Comité Risques et Comité de nomination et de Rémunération, au titre de l'exercice 2023, une rémunération d'un montant brut de 20 000 DT à répartir entre eux.

Le montant brut supporté par la société, en 2024, est de 72 500 DT.

Par ailleurs et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 22 avril 2025

Les commissaires aux comptes

FINOR
Walid BEN SALAH

La Générale d'Audit et Conseil
Membre de MGI Worldwide
Chiheb GHANIMI